



## 19<sup>ème</sup> Congrès de l'ADERSE

**EXCELIA Business School**  
Avec le soutien de l'IAE de La Rochelle

Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 juin 2023

### Appel à communications

# *Mettre en œuvre et évaluer les démarches responsables*

La prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux par les entreprises n'est pas récente. Le mouvement s'est accéléré à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle avec l'émergence du concept de développement durable. Et encore plus au tournant du millénaire où la nécessité d'une responsabilité sociale et environnementale s'est progressivement imposée pour les organisations, sous la pression de leurs parties prenantes (syndicats, ONG, États, Union Européenne, consommateurs, etc.).

D'abord conçue comme un engagement volontaire d'aller « au-delà de la Loi », la RSE est devenue normative (ISO 26000...) et de plus en plus finement réglementée, tant au niveau national (de l'article 116 de la Loi NRE de 2001 à la Loi Pacte, en passant par le Grenelle de l'environnement, etc.), qu'Européen (du Livre Vert de la Commission Européenne de 2001 à la Taxonomie Européenne, en passant par la nouvelle stratégie de l'UE, etc.). Cette évolution est renforcée par des initiatives internationales (Protocole de Kyoto en 1997, Accords de Paris de 2015, etc.).

Volontairement ou sous la pression de leurs parties prenantes, les entreprises se sont engagées dans des démarches RSE de plus en plus effectives. En effet, la tendance initiale de

se limiter à un discours responsable non suivi d'action les expose à un risque réputationnel croissant de « greenwashing » car leurs « observateurs » sont de plus en plus avertis.

Depuis une à deux décennies, nombre d'organisations se sont donc engagées de manière effective dans des démarches socialement et environnementalement responsables. Ces entreprises, associations, collectivités, organisations publiques ou de l'ESS ont atteint des niveaux de maturité différents. Mais elles se confrontent toutes aux mêmes questions :

- Comment définir la « stratégie » RSE, quels enjeux prioriser ? Faut-il en confier la définition à la direction générale ou à une direction dédiée (i.e. avoir une direction « RSE ») ?
- Comment mobiliser l'ensemble des collaborateurs, avoir une démarche responsable qui fasse « sens » pour tous ? Faut-il co-construire la démarche, et si oui, comment ?
- Comment engager l'ensemble des parties prenantes dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'une démarche responsable, en particulier pour des organisations multi-parties prenantes (associations, collectivités, fédérations...) ?
- Comment piloter la démarche, quels outils de contrôle de gestion et quels modèles comptable déployer ? Comment rendre compte de la démarche responsable (i.e. le « reporting » extra-financier ?

L'objet de ce 19<sup>ème</sup> congrès de l'ADERSE est d'apporter des éléments de réponse à l'ensemble de ces questions. Sont donc attendues des communications qui apportent des éléments de réponses à ces questions au prisme de la stratégie, des ressources humaines, de la comptabilité, de la finance, de la supply chain, du marketing, du contrôle de gestion, etc. Soulignons que les communications qui apporteront un regard juridique, sociologique, économique, géographique, philosophique ou issu d'autres sciences sociales sur ces questions seront également considérées avec intérêt.

## **Ateliers thématiques**

En complément de la thématique centrale du congrès plusieurs ateliers thématiques seront organisés (et les communications qui seront présentées seront également éligibles aux numéros spéciaux) :

- Mettre en œuvre et évaluer les démarches responsables au sein des territoires
- Responsabilité sociale des universités et grandes écoles
- Pilotage stratégique des multiples normes de l'entreprise
- Le devoir de vigilance : la RSE sous le prisme du risque
- Dialogue avec les parties prenantes et négociation responsable
- Capitalisme et humanisme
- La RSE dans les pays émergents
- Recherche participative

NB : Il est possible de proposer des ateliers thématiques complémentaires (contacter les organisateurs)

## Revue partenaires

Les communications présentées au 19<sup>ème</sup> congrès de l'ADERSE pourront être valorisées dans le cadre de trois numéros spéciaux ou sous forme de varia au sein de deux revues internationales.

### Numéros spéciaux :

- La revue **Recherches en Sciences de Gestion - Management Sciences - Ciencias de Gestión** (FNEGE 3) accueillera un numéro spécial « *Mettre en œuvre et évaluer les démarches responsables* »
- La revue **Management et Sciences Sociales** (FNEGE 4) accueillera un numéro spécial « *Mettre en œuvre et évaluer les démarches responsables au sein des organisations dans les pays émergents* »
- La revue **Vie et Sciences de l'Entreprise** (FNEGE 4) accueillera un numéro spécial « *Mettre en œuvre et évaluer les démarches responsables au sein des territoires* »

### Varia

Concernant plus spécifiquement des articles rédigés en anglais et portant sur le volet « évaluation » des démarches responsables (comptabilité élargie, *reporting* extra-financier, contrôle de gestion) deux revues pourront accueillir des articles :

- **Review of Accounting and Finance** (FNEGE 4, ABS 2)
- **Journal of Risk Finance** (ABS 1)

## Atelier doctoral et prix de thèse

Comme chaque année les doctorants ayant un sujet lié à la RSE pourront bénéficier d'un atelier doctoral.

Les docteurs ayant soutenu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 15 mars 2023 sont invités à candidater au prix de thèse co-organisé avec l'ORSE.

## Soumission des communications

### Calendrier

	Date limite :
Envoi du projet de communication	3 avril 2023
Retour des évaluateurs	17 avril 2023
Envoi de la communication définitive	22 mai 2023
Date limite d'inscription	9 mai 2023
19 <sup>ème</sup> Congrès de l'ADERSE	1 & 2 juin 2023

L'acceptation des communications se fait sur la base d'un projet détaillé de communication (Cf. ci-après).

La sélection des communications pour les revues se fait sur la base des articles complets à l'issue de 19<sup>ème</sup> Congrès de l'ADERSE.

## **Procédure de soumission des communications**

Se fera en deux temps :

**1°) Envoi du projet de communication avant le 3 avril 2023** (qui conditionne son acceptation au 19<sup>ème</sup> Congrès de l'ADERSE) impérativement selon le format suivant :

**Document 1** : Titre de la communication + Coordonnées et statut des auteurs + résumé en 15 lignes maximum + mots clés

**Document 2 (anonyme) :**

- Page 1 :
  - Titre de la communication
  - Résumé en 15 lignes maximum
  - Mots clés
- Page 2 & 3 :
  - Problématique
  - État de l'art supposé
  - Éléments théoriques ou conceptuels mobilisés
  - Méthodologie mobilisée
  - Contribution envisagée de la recherche à la connaissance scientifique
- Page 4 & 5 :
  - Plan détaillé de la communication
  - Bibliographie synthétique (les 10 à 20 principales références)

Les deux documents doivent être au format A4 - .doc ou .docx (pas de PDF) – Times New Roman 12 (sauf pour titres et sous-titres) –interligne simple.

*NB : Les projets de communications seront évalués en double aveugle par les membres du Comité Scientifique Local et/ou les membres du Comité Scientifique Permanent de l'ADERSE. En cas de divergence, un troisième évaluateur sera mobilisé (ce qui peut entraîner un délai supplémentaire d'une semaine pour le retour d'évaluation).*

**2°) La version complètement rédigée** des projets de communications retenus devra être envoyée avant le **22 mai 2023**.

Comme les différentes revues partenaires acceptent des articles de longueur variables et utilisant des formats différents, la seule exigence pour les communications sera d'être :

- Format A4
- Format .doc ou .docx (pas de PDF)

- Marges standard (2,5cm)
- Times New Roman 12 pour le corps du texte
- Numérotation des pages

La 1<sup>ère</sup> page devra présenter : le titre de la communication, nom et coordonnées du(des) auteur(s), un résumé d'environ 10 lignes, environ 5 mots clés.

*NB : Les auteurs s'engagent à mettre leur communication au format des revues partenaires où ils sont éventuellement pressentis.*

***Les projets de communication, les communications définitives (comme les demandes d'information) sont à envoyer uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante :***

[aderse2023@excelia-group.com](mailto:aderse2023@excelia-group.com)

Merci de mettre en copie :

- Pierre BARET [baretp@excelia-group.com](mailto:baretp@excelia-group.com)
- Thibault CUENOUD [cuenoudt@excelia-group.com](mailto:cuenoudt@excelia-group.com)

## **Frais d'inscription :**

Enseignant-Chercheur (plein tarif) : 320€  
Enseignant-Chercheur (membre ADERSE) : 285€  
Doctorant (plein tarif) : 200€  
Doctorant (membre ADERSE) : 180€  
Auditeur libre : 60€/jour

NB : Adhésion ADERSE 2023  
Enseignant-Chercheur : 35€  
Doctorant : 20€

## **Lieu du congrès :**

**Excelia – Campus de La Rochelle  
102, rue de Coureilles – Les Minimes  
17 000 La Rochelle**